



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### ***Membres présents :***

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

### ***Membres absents :***

Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Édouard CAVIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Rénovation du parc privé ancien - Approbation du bilan du Programme d'intérêt général (PIG) 2013-2017 et engagement du Programme d'Intérêt Général 2018-2022**

Il est rappelé qu'en 2013, Dijon métropole a lancé son 3<sup>ème</sup> programme de « Reconquête du parc privé ancien ». Ce programme est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Le bilan du Programme d'Intérêt Général 2013-2017 repose sur les éléments structurants suivants :

- d'un point de vue quantitatif, concernant les propriétaires bailleurs, l'objectif de production de logements à loyer maîtrisés est atteint à 50% (149 logements financés). Parmi ces logements, l'objectif de 60% de logements en loyer social ou très social est atteint avec le financement respectivement de 77 et 12 logements. Enfin, pour les logements relevant du programme Habiter Mieux, un quart des objectifs a été réalisé (36 logements financés pour un objectif de 120). En ce qui concerne les propriétaires occupants, l'objectif prévu au titre de l'autonomie a été doublement atteint avec le financement de l'adaptation de 219 logements ; l'objectif prévu au titre de la précarité énergétique est dépassé de 163% avec 602 logements ;

- au niveau qualitatif, le PIG a permis de répondre aux enjeux initialement posés notamment concernant la transition énergétique et la mise en œuvre du programme Habiter Mieux.

D'une manière générale, le dispositif s'est inscrit dans les trois piliers du développement durable :

- social : à l'appui des subventions mobilisées au bénéfice de ménages sous plafond de ressources et au service d'une offre locative à loyer encadré ;

- environnemental : avec une réduction des consommations énergétiques de 41% en moyenne ;

- économique : avec chaque année, près de 3 millions d'euros de travaux induits par la dynamique et injectés dans les plans de charge des professionnels.

Pour les années à venir, au regard du projet métropolitain adopté par délibération du 30 novembre 2017, notamment dans le cadre de l'orientation « Métropole écologique », Dijon métropole entend poursuivre la dynamique engagée en matière de rénovation et d'adaptation des logements et notamment ceux relevant du champ d'intervention de l'Anah.

Aussi, afin de poursuivre les actions engagées, il est proposé d'établir, pour une durée de 5 ans (2018-2022), un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG).

Les objectifs de ce nouveau dispositif s'inscriraient dans la poursuite du précédent programme avec :

- l'accompagnement des propriétaires réalisant des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme national « Habiter Mieux », en articulation avec les objectifs de transition énergétique portée dans le cadre du projet métropolitain ;

- le soutien à l'adaptation des logements permettant le maintien à domicile au regard des situations de handicap et d'avancée en âge, en lien avec le label Réseau des Villes et Amies des Aînées ;

- le soutien à la réhabilitation de logements locatifs à loyer encadré.

La signature de ce nouveau PIG permettrait par ailleurs, de maintenir les majorations des taux de subvention de l'Anah.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le bilan du Programme d'Intérêt Général (PIG) 2013-2017 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'approuver** l'engagement du Programme d'Intérêt Général (PIG) 2018-2022, à intervenir avec l'État et l'Anah ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter auprès de Madame la Préfète l'autorisation de porter à 6 ans la durée de ce nouveau PIG afin de mettre en adéquation ce programme avec la convention de délégation de gestion des aides à la pierre 2018-2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 67

CONTRE : 0

*DONT 17 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0